

Conseil de l'ED HSRT du 11 mars 2021 en visioconférence

Relevé de décisions

Présents

Jean-Luc Rinaudo, Philippe Madeline, Daniel Reguer

Maria Augustinova, Michael Bermond, Sandra Gaviria, Ludovic Lestrelin, Caroline Maniaque, Damase Mouralis, Cécile Sénémeaud, Olivier Sirost,

Jacques Defortescu

Pierre Cajot, Emilie Martin, Maxime Mauduy, Anthony Roig, Pierre Vauclin

Invité : Pierrick Gandolfo

Approbation du compte rendu du conseil d'octobre 2021

Elections des représentants doctorants

Les résultats sont annoncés. La participation en ligne a été plus importante que celle des années 2015-2019 en présentiel. La plus grande difficulté vient du peu de doctorants candidats.

Présentation des nouveaux élus.

Contrats doctoraux

Le classement du pôle HCS pour les financements RIN 100 et RIN 50 est annoncé (en annexes)

Les règles concernant les contrats doctoraux établissement sont rappelées : précandidature, 3 candidats maximum par unité de recherche, examen des dossiers de candidature et audition de tous les candidats sur les deux sites, par la commission contrats doctoraux.

Le conseil n'est pas favorable à une répartition préalable par unité de recherche.

Le conseil vote une motion en direction du CED pour une augmentation du nombre de contrats obtenus dans la répartition entre ED. Depuis 5 ans, l'ED ne bénéficient que de 5 contrats établissement par an (en annexes).

Formations

Pierre Cajot rend compte de l'enquête sur les besoins de formation des doctorants de l'ED.

Un appel est lancé en direction des UR pour proposer des formations spécifiques.

Informations

Programme de la 3^e JED à l'ENSAN

Annexe 1 Motion de l'ED sur les contrats doctoraux

à Pierrick Gandolfo

directeur du CED

Courrier de l'ED HSRT sur les contrats doctoraux

Le conseil de l'ED HSRT réuni en octobre 2020 a été amené à constater une nouvelle fois, le petit nombre de contrats doctoraux établissement comme RIN dont l'école doctorale peut disposer.

Cette situation génère des difficultés pour les doctorant.es et est source de tension entre unités de recherche de l'école doctorale.

Nous rappelons que :

- sur les 50 contrats financés annuellement par un RIN 100 %, les quatre écoles doctorales de sciences humaines et sociales ne peuvent compter sur 12 contrats (pôle HCS) et 1 (pôle CTM) ;
- quand les contrats doctoraux n'étaient pas gérés par la Comue, l'ED HSRT et l'ED HMPL disposaient chaque année de 15 contrats issus des universités de Caen et de Rouen, soit 7 contrats une année, 8 contrats l'année suivante pour chacune des deux ED. Or, depuis 3 années, le nombre de contrats établissement attribués à l'ED HSRT est de 7. En outre, la clé de répartition des contrats doctoraux a été établie en 2018, sur la base de données de 2017. L'évolution des ED (nombre de soutenances, durée des thèses...) n'a pas été prise en compte, depuis.
- l'université du Havre-Normandie ne participe pas à la mise en commun, au sein de la Comue, des contrats doctoraux établissement, alors que les représentants de son établissement participent, au titre de l'école doctorale, à la sélection des contrats.
- dans son rapport de 2021, le HCERES indique qu'« il serait opportun d'accroître le nombre de contrats doctoraux propres à l'ED ».

Nous demandons :

- une augmentation du nombre de contrats attribués aux ED de sciences humaines et sociales, au titre des RIN100%;
- une actualisation et une explication de la clé de répartition des contrats doctoraux
- la participation de l'université du Havre-Normandie à la mise en commun des contrats doctoraux établissement.

Jean-Luc Rinaudo

Le 7 avril 2021

Annexes : Classement des contrats RIN du pôle HCS